DLP 27-8-64 334291

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 47 d'Août 1964 — 1964/23

AVERTISSEMENT

VIGNE

Vers de la grappe : Les piégeages devenant assez importants, un poudrage insecticide contre les vers de la grappe devrait être effectué dès à présent.

Ce traitement est recommandé plus particulièrement dans le Sauternais.

Nous rappelons que les insecticides à base de D.D.T. et de Parathion notamment sont interdits dans les quinze jours qui précèdent les vendanges.

Bordeaux, le 25 Août 1964

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 146